



Demande d'admission

Données concernant l'élève :

Nom et prénom¹⁾ :

Matricule¹⁾ :

actuellement inscrit(e) dans l'école :

désire être inscrit(e) en classe de :

pour l'année scolaire :

Données concernant la famille de l'élève :

Représentant légal (biffer ce qui ne convient pas) : mère père tuteur

Nom et prénom¹⁾ :

N° et rue¹⁾ :

Code postal et localité¹⁾ :

Tél. privé :

GSM :

Tél. prof. :

Email :

Frère(s)/sœur(s) actuellement au LEM (nom, prénom, classe)²⁾ :

.....

Le **dossier d'admission** est à envoyer ou à remettre au secrétariat **avant le 1 juillet**.

Il comprend les documents suivants :

1. la demande d'admission dûment remplie
2. une lettre de motivation (voir consignes ci-après),
3. une copie des deux bulletins les plus récents,
4. une photo récente de l'élève.

Un accusé de réception sera envoyé pour chaque dossier complet. Les dossiers incomplets ne sont pas pris en compte.

Date et signature :



Modalités d'inscription

Le Lycée Ermesinde accueille des élèves venant de toutes les régions indépendamment des conventions liées aux lycées de proximité.

Les inscriptions dans les classes autres que les 7es ne sont possibles que dans la mesure des places disponibles.

Les inscriptions définitives sont effectuées durant les trois premiers jours ouvrables suivant le 15 juillet. Les élèves acceptés seront aussitôt contactés par téléphone. Ceux-ci demanderont une fiche de départ au lycée de provenance et la remettront au secrétariat du Lycée Ermesinde endéans ces trois jours. Ce n'est qu'alors que l'inscription devient définitive.

Consignes pour la lettre de motivation

L'élève est invité à composer la lettre de motivation avec ses parents. Ces derniers peuvent la compléter, s'ils le désirent.

La lettre de motivation devra renseigner sur les idées et les préférences de l'élève en matière d'engagements

- I. dans les branches,
- II. dans les entreprises et
- III. dans le travail personnel.

Ces trois formes d'engagement sont décrites dans le tableau « Les engagements » de la « brochure » qui se trouve sur le site www.lem.lu.

L'élève expliquera ses choix en faisant référence à ses expériences, ses intérêts et ses capacités personnels.

1) Données recueillies en vertu de l'article 3 (2) de la loi relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves.

Finalité : Organisation et fonctionnement de l'école.

2) Données recueillies en vertu de l'article 3 (3) de la loi précitée.

Finalité : Analyses et recherches à des fins de planification et d'évaluation de la qualité de l'enseignement après dépersonnalisation des données afférentes.

Les parents ont un droit d'accès aux données traitées et bénéficient d'un droit de rectification des données. Dans ce cas, il y a lieu de s'adresser au service de l'enseignement secondaire et secondaire technique du ministère.

Le refus de fournir les données obligatoires est passible d'une amende de 25 à 250 € en vertu de l'article 9 de la loi.